



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

**« LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 »
DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE
APRES EXAMEN DU « COMPTE ADMINISTRATIF 2010 »**

AVIS

présenté par

Christine DRUART

Rapporteure générale du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 24 JUIIN 2011

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2010 et au projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2011,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission du CESER en charge des Finances.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le taux d'exécution des crédits de paiement à 95.06 % (hors gestion de la dette) est sensiblement équivalent à celui des années précédentes, ce qui témoigne d'une gestion correcte de la part du Conseil régional.

Le CESER constate que l'exercice 2010 a permis de dégager un résultat positif de 9.03 M€ obtenu grâce au cumul du résultat de l'exercice 2010 et du résultat reporté des années précédentes, soit 87.4 M€ en section de fonctionnement et - 78.4 M€ en section d'investissement. Ce résultat est repris au budget supplémentaire 2011. Les 78.4 M€ d'excédent de la section de fonctionnement, datant de la mise en place de la M 71, sont transférés à la section d'investissement pour 2011. Les 87.4 M€ d'excédent de la section de fonctionnement sont affectés en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des dotations de l'Etat (exemple : l'essentiel des 82.568 M€ des titres émis pour formation professionnelle et à l'apprentissage) et de la fiscalité régionale.

Enfin, l'emprunt nouveau en 2010 (114 M€) a été inférieur à celui de 2009 (155 M€).

L'épargne brute n'a pas un niveau suffisant et elle est handicapée par trois facteurs :

- l'augmentation salariale due aux transferts de l'Etat : le CESER constate, en effet, une augmentation de la charge salariale de 6 % au compte administratif 2010 (en grande partie liée au TOS) ; le Conseil régional s'est engagé à contenir cette évolution à 1.73 % en 2011 ;
- les frais financiers liés au niveau de l'endettement ;
- le gel des dotations de l'Etat et de la fiscalité régionale ne permettant pas d'avoir une gestion dynamique des recettes.

En 2006, l'épargne brute était de 144.3 M€ et l'annuité de la dette à 14.5 M€ ; en 2010, cette épargne brute passe à 93.2 M€ et l'annuité de la dette à 26 M€. L'épargne brute était cependant en 2009 de 82.33 M€ (soit une progression de 10.91 M€ par rapport à 2009) et 19.61 M€ pour l'annuité de la dette. Les actions engagées par la Région ont pu être poursuivies grâce à l'augmentation de la fiscalité régionale (essentiellement la TIPP dont le rendement est aléatoire) et au recours à l'endettement (+ 81.357 M€ entre 2009 et 2010), car les dotations de l'Etat sont globalement stables (271.8 M€ en 2009 et 273.3 M€ en 2010).

Enfin, le CESER encourage le « toilettage » des stocks d'AP et d'AE jusqu'à l'exercice 2005 inclus, qui représentent, toute somme cumulée, près de 30 M€. Il observe qu'il n'y a pas eu de véritable « toilettage » antérieur à 2006.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

La Commission relève que le budget supplémentaire présente principalement des ajustements techniques et comptables et n'introduit pas de politique nouvelle. Au regard des ajustements de dépenses à l'occasion du BS 2011 (14.4 M€ en AP/AE et – 6.1 M€ en CP), le Conseil régional diffère certains paiements afin de se dégager une marge de manœuvre. Cependant, certains décalages de crédits de paiement sont constatés sur des opérations dont le Conseil régional n'est pas maître d'ouvrage.

Le Budget supplémentaire 2011 correspond à 2 % du budget total en AP/AE. Les principales AP/AE d'investissement proviennent du chapitre Transports (+ 8.232 M€), notamment au titre des travaux de l'étoile de Paray-le-Monial, et en fonctionnement du chapitre Enseignement (+ 2.195 M€), notamment pour l'acquisition de matériels dans les lycées.

Le CESER rappelle que l'acquisition de matériels dans les lycées correspond notamment aux mises aux normes des cantines ; quant à l'ajustement prévu au forfait d'externat, il correspond à la décision de passer au tarif unique et à celle de ne pas augmenter celui-ci cette année.

Le CESER note une inscription d'AP à hauteur de 1 M€ prévue pour le financement des concours remboursables sur le haut de bilan, afin de faire face aux dossiers de demandes d'avances remboursables qui s'avèrent supérieurs aux prévisions initiales.

Enfin, le CESER constate des recettes plus importantes que prévues au Budget primitif 2011 (fiscalité, dotations de compensation, fonds européens, reprise du résultat positif), ce qui permet :

- d'une part d'abonder en crédits de paiement certaines politiques du Conseil régional comme la formation professionnelle et l'apprentissage, l'action économique, l'enseignement et la culture, sports et loisirs ;
- et d'autre part de diminuer l'inscription d'emprunt de 17.6 M € : l'inscription d'emprunt peut être réduite de 8.6 M€ du fait de ressources réelles nouvelles s'élevant à 2.465 M€ (hors écritures de gestion de dette et hors résultat) et de dépenses réelles en diminution de 6.143 M€ ; de plus, la reprise du résultat de clôture permet une réduction supplémentaire de 9.03 M€ permettant de faire passer l'inscription d'emprunt de 161.513 M€ à 143.873 M€, soit la diminution de 17.6 M€.

POINT PARTICULIER SUR LA GESTION DE LA DETTE

Le CESER se réjouit de l'information apportée par le Conseil régional sur la gestion de la dette et de la trésorerie, qui correspond à une des demandes du CESER à l'occasion des échanges autour du vote du projet d'avis sur le BP 2011. Le CESER s'était inquiété de taux fixes élevés et constate, grâce à ce document, que des négociations ont eu lieu pour le passage à taux variable de la majorité des emprunts (86 % des emprunts sont en taux variable et 14 % en taux fixe). Il est à noter également la disparition quasi-générale de la clause d'indemnité pour remboursement anticipé. Il souhaite que cette initiative d'information des élus se pérennise comme par le passé.

AVIS ADOPTE PAR 51 VOIX POUR, 3 CONTRE ET 7 ABSTENTIONS

EXPLICATION DE VOTE



Intervention d'André FOURCADE
Au titre de la CFDT

Sur la gestion de la dette, la CFDT s'interroge : faut-il se féliciter de passer des taux fixes d'emprunt aux taux variables alors que l'INSEE constate et annonce un regain d'inflation ? (« INSEE première » - n°1355 - juin 2011) ;

Sur le Budget Supplémentaire (BS) 2011, c'est 2% du budget, j'y consacrerai donc 2% de mon temps d'intervention.

Sur le compte administratif (CA) 2010

Pour la CFDT, le CESER n'est ni une banque qui établit le scoring d'une entreprise, ni une agence de notation qui évalue la capacité financière d'une entreprise à réaliser du profit.

Il s'agit d'évaluer une année de politiques régionales et leur traduction sur le plan financier.

Une collectivité comme la Région n'a pas pour objectif de réaliser un résultat pour d'improbables actionnaires, mais de conduire des actions et des politiques au service des Bourguignons : à quoi servirait d'avoir une épargne forte mais dilapidée dans des projets inutiles pour la Bourgogne ?

Pour donner un avis, il serait judicieux que le CESER définisse les objectifs que nous souhaitons évaluer dans notre avis et les critères que nous allons mesurer pour y parvenir : sont-ils atteints ? Un peu ? Pas du tout ? Entièrement ? ... La Région a-t-elle atteint les objectifs qu'elle avait affichés ? S'en est-elle rapprochée ? Ou éloignée ? Est-ce identique pour chacune des grandes politiques ?

Si l'on examine plus en détail le contenu de l'avis :

« L'épargne brute n'a pas atteint un niveau suffisant et elle est handicapée par : l'augmentation salariale..., les frais financiers ..., et le gel de la fiscalité régionale ».

Le rapporteur peut-il préciser et chiffrer quel est le niveau jugé suffisant pour l'épargne brute ? La hausse de 11 M € constatée en un an est-elle suffisante ?

Sur les frais financiers, nous remarquons que les intérêts payés en 2010 sont en léger recul et le capital remboursé en forte hausse : est-ce le signe d'un endettement trop fort qu'il faudrait déplorer et de quel montant ? Ou d'une capacité de remboursement plus forte qu'il conviendrait de saluer ?

Pouvez-vous préciser aussi ce qu'est une gestion dynamique de la fiscalité régionale ? Sur quels impôts doit-elle porter ?

Enfin, vous précisez que l'épargne brute est handicapée en particulier par l'augmentation de la masse salariale, et particulièrement les TOS, c'est-à-dire les agents des lycées décentralisés par l'Etat aux Régions : pouvez-vous nous préciser les chiffres sur lesquels s'appuie cette analyse : quelle est la masse

salariale TOS en millions d'€ ? A quel montant se chiffre l'augmentation que vous soulignez ? Et quel % cela représente dans le manque d'épargne ?

Pourquoi l'avis insiste-t-il seulement sur les TOS et pas sur les autres composantes des dépenses ? Rappelons que les frais de personnels ne représentent que 15 % des dépenses de fonctionnement soit 10 % des dépenses totales et les TOS encore moins. Et cette proportion est inférieure de plus de 2 points à la moyenne des Régions (14,3 % contre 16,7 % - source doc DOB 2011 - page 31).

Quand on parle de TOS, ce sont près de 1 500 agents, ce sont des femmes en majorité et des hommes qui assurent chaque jour, à partir de 6 H du matin, le nettoyage, la cuisine, la restauration, l'entretien des lycées au service des élèves bourguignons et qui sont partie prenante de l'équipe éducative.

La décentralisation a été imposée par l'Etat. Notre organisation, **la CFDT, a négocié les conditions du transfert avec les collectivités et notamment la Région ; et avec le soutien des TOS, nous avons obtenu une amélioration de la formation, de la médecine du travail, du remplacement et surtout l'alignement en plusieurs étapes du régime indemnitaire des TOS sur celui des autres agents de la Région, et nous en sommes fiers...**

Et avec tout ça, savez-vous combien touchent les TOS ?

Savez vous que les premiers échelons de la grille sont en dessous du SMIC, je dis bien en dessous ?

Savez vous que 80 % ont un salaire mensuel net de moins de 1 300 € par mois ?

Pour la CFDT, il est inacceptable d'en faire des boucs émissaires :

La CFDT Bourgogne votera contre cet avis